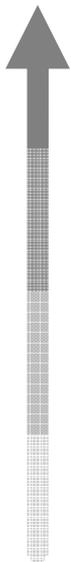


Tableau de bord

Sur 20 décisions fondamentales :

- ↘ **5** sont mises en œuvre dans un esprit fidèle au rapport
- ↘ **8** sont partiellement mises en œuvre
- ↘ **3** font l'objet de concertations et pourraient aboutir prochainement
- ↘ **4** sont en attente

Signalétique



=

La décision est mise en œuvre dans un esprit fidèle au rapport



=

La décision est partiellement mise en œuvre



=

La décision fait l'objet de concertations et pourrait aboutir prochainement



=

La décision est en attente

Les décisions fondamentales

Décision fondamentale 1

Se donner les moyens pour que tout élève maîtrise avant la fin de la 6^{ème} le français, l'écriture, le calcul, le travail de groupe, l'anglais et l'informatique

➤ *Ministre de l'Education*



- ▶ Les programmes scolaires de l'école primaire ont été modifiés à l'occasion de la rentrée 2008, avec pour principaux changements :
 - un recentrage autour du français et des mathématiques
 - plus d'enseignement sportif (pour l'éveil au groupe)
 - l'apprentissage d'une langue vivante à partir du CP
 - une initiation à l'informatique à partir du CE2
- ▶ Par ailleurs, la mise en place du soutien scolaire « public et gratuit » permet à tous les écoliers du primaire de bénéficier depuis la rentrée d'un accompagnement éducatif d'une à deux heures après les cours. Fin octobre, 1/5 d'entre eux y avaient eu recours soit près d'un million d'élèves.

Décision fondamentale 2

Constituer 10 grands pôles d'enseignement supérieur et de recherche autour de 10 campus, réels et virtuels

➤ *Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*



- ▶ L'Opération Campus a été lancée le 6 février 2008 par Valérie Pécresse, avec comme objectif de créer 10 pôles universitaires de prestige international, dotés de grands amphithéâtres, de laboratoires de recherche compétitifs et d'équipements sportifs.
- ▶ Le projet est majoritairement financé via la cession d'une partie du capital d'EDF (5 milliards d'euros), ainsi qu'à travers des PPP. Chacun des 10 projets retenus recevra une dotation de 200 à 250M€ par an jusqu'en 2011.
- ▶ La sélection s'est déroulée entre février et mai. 9 des 10 lauréats sont connus : Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Lyon, Grenoble, Aix-Marseille, Aubervilliers et Saclay. Le 10^{ème} lauréat concerne un vaste programme parisien encore à définir.

Décision fondamentale 3

Redonner à la France les moyens (dont ceux de la recherche) pour prendre une place de premier rang dans les secteurs d'avenir : numérique, santé, énergies renouvelables, biotechnologies, etc.

➤ *Ministres de l'Economie, de la Santé, et de l'Enseignement supérieur / Recherche*



- ▶ Dans le cadre d'une réforme de la recherche publique lancée par un discours de Nicolas Sarkozy du 28 janvier, Valérie Pécresse a présenté le 21 mars plusieurs mesures visant à simplifier le financement des projets de l'ANR. Le 1^{er} juillet, le CNRS a adopté un « plan stratégique horizon 2020 » qui prévoit de réorganiser l'organisme en instituts.
- ▶ Le 4 avril, la RGPP a présenté un ensemble de mesures visant à financer davantage la recherche publique sur projet et à la performance.
- ▶ Après une évaluation rendue le 18 juin, les pôles de compétitivité ont été reconduits pour 3 ans avec la même enveloppe fiscale. Le 24 septembre, François Fillon a annoncé un crédit supplémentaire de 560 M€ en faveur de la filière des nanotechnologies.
- ▶ Valérie Pécresse a lancé le 3 septembre une concertation pour réfléchir à la « stratégie nationale de recherche et d'innovation » sur 2009-2012. Les conclusions seront rendues en mars 2009.
- ▶ Le gouvernement a poursuivi son effort sur le Crédit impôt recherche, financé à hauteur de 3 Mds € dans le PLF2009 en cours d'examen (contre 1,4 Md en 2006) et dont la procédure a été rendue plus attractive.
- ▶ Le plan « France numérique 2012 », dévoilé le 20 octobre, prévoit un ensemble de mesures pour stimuler le développement du numérique.
- ▶ Le projet de loi « Grenelle I », adopté par l'Assemblée nationale le 21 octobre, dégage 1 Md € de crédits pour la recherche sur l'environnement dont 410 M€ spécifiquement pour les nouvelles énergies.



Décision fondamentale 4

Mettre en construction 10 Ecopolis, villes et quartiers d'au moins 50.000 habitants intégrant technologies vertes et technologies de communication

➤ *Ministres du Développement durable, ainsi que du Logement et de la Ville*

- ▶ Suite au Grenelle de l'Environnement, le gouvernement a confié au Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, Hubert Falco, la mise en place d'Écocités.
- ▶ Un concours va être lancé début 2009 pour identifier les candidats. 5 à 7 projets seront sélectionnés d'ici juin par une instance placée auprès du Secrétaire d'Etat. Le processus sera ouvert aux élus, aux architectes et aux socioprofessionnels avec comme objectif de privilégier les projets situés sur des territoires en forte croissance (de l'ordre de 50,000 hab. en une génération) et qui associent des plans de transport urbain.
- ▶ La région parisienne, l'arc méditerranéen (de Montpellier à Nice) et le Grand Toulouse pourraient faire partie des terrains d'expérimentation.
- ▶ Sur l'année 2008, plusieurs collectivités locales ont manifesté leur souhait de participer au projet. Parmi elles : Issy-les-Moulineaux, Meaux, Le Creusot, Narbonne, Lille, Lyon, Rouen ou encore Reims.

Décision fondamentale 5

Entreprendre dès maintenant la mise en place du Très Haut Débit pour tous, que ce soit à domicile, au travail ou dans l'administration

↳ *Ministre de l'Economie*



- ▶ La loi LME du 4 août 2008 a mis en plan un plan de développement du Très Haut Débit qui vise à démocratiser l'accès à la fibre optique :
 - le précâblage des nouveaux immeubles devient obligatoire d'ici 2011
 - un réseau unique de fibre unique est mis en place, ouverts à tous les opérateurs et fournisseurs d'internet
 - un droit au Très Haut Débit est créé
- ▶ Le plan « France Numérique 2012 », présenté par Eric Besson le 20 octobre, prévoit 154 mesures autour des thèmes suivants : accès universel au haut débit, développement du haut débit mobile, passage au tout numérique audiovisuel d'ici 2012, soutien au secteur du logiciel, effort sur l'e-administration, rénovation de la gouvernance, etc.

Décision fondamentale 6

Mettre en place les infrastructures nécessaires (ports, aéroports, place financière) et accroître l'offre et la qualité du logement social

↳ *Ministres du Développement durable, de l'Economie, ainsi que du Logement / Ville*



- ▶ Une loi de réforme des ports autonomes a été votée le 4 juillet 2008. Elle modernise leur gouvernance, modifie leurs missions et prévoit un nouveau plan d'investissement.
- ▶ Le Secrétaire d'Etat Hervé Novelli doit présenter d'ici fin 2008 un projet de loi sur le tourisme, pour une adoption mi-2009. Le texte inclura des mesures sur l'offre et les infrastructures du transport aérien.
- ▶ La loi LME du 4 août 2008 comporte des dispositions visant à renforcer l'attractivité de la place financière de Paris sur les points suivants : environnement juridique, normes comptables, fiscalité des impatriés, etc.
- ▶ Le projet de loi de mobilisation pour le logement, adopté en 1^{ère} lecture par le Sénat le 21 octobre 2008, prévoit d'obliger les organismes HLM à conclure d'ici 2010 une convention avec l'Etat fixant des objectifs de construction et de qualité de services. Le préfet se voit attribuer un pouvoir de préemption des terrains dans les communes ne respectant pas le quota de logements sociaux.
- ▶ Nicolas Sarkozy a annoncé le 20 novembre la préparation d'un plan de relance des infrastructures françaises comme réponse à la crise actuelle.

Décision fondamentale 7

Réduire les délais de paiement à 30 jours à compter de la livraison, assurer le remboursement sous 10 de la TVA et instituer un régime fiscal simplifié pour les entreprises réalisant moins de 100.000 € de chiffre d'affaire

↳ *Ministre de l'Economie*



- ▶ La loi LME du 4 août 2008 prévoit de ramener les délais à 60 jours à partir du 1^{er} janvier, ou 45 jours en fin de mois, à compter de la date d'émission de la facture. Les pénalités de sanction sont doublées en cas de retard.
- ▶ Hervé Novelli a annoncé un décret d'ici la fin de l'année pour réduire les délais de paiement des administrations à 30 jours entre 2009 et 2010.
- ▶ Un Small Business Act européen, adopté par la Commission européenne le 26 juin, prévoit d'harmoniser les délais de paiement en Europe et de les ramener progressivement à 30 jours. Il devait être avalisé par le Conseil compétitivité des 1^{er} et 2 décembre.
- ▶ Eric Woerth a chargé la nouvelle Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de réduire les délais de remboursement de TVA, aujourd'hui de 16 jours en moyenne.
- ▶ La loi LME a mis en place un prélèvement libératoire de 13% du CA (23% pour les services) qui remplacera toutes les charges fiscales et sociales pour les microentreprises (CA < 80,000€ dans le commerce, CA < 32,000€ dans les services). Celles-ci seront en outre exemptées de TP sur 3 ans.

Décision fondamentale 8

Créer par redéploiement une Agence guidant dans un premier temps les TPE/PME de moins de 20 salariés dans leurs démarches administratives, en leur adressant des réponses engageant l'ensemble des administrations

↳ *Ministre de l'Economie*



- ▶ La loi LME du 4 août a défini les Centres de formalité aux entreprises (CFE), gérés par les CCI, comme futur guichet unique des entreprises. Elles pourront informer au nom de tiers (URSSAF et Trésor Public) et accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives.
- ▶ La loi a également étendu les possibilités de rescrit social pour les PME, les artisans, les commerçants et les professions libérales.
- ▶ Le PLF rectificatif 2008, présenté le 18 novembre en Conseil des ministres, prévoit un ensemble de mesures pour étendre le rescrit fiscal. Il sera expérimenté dans un premier temps sur les héritages.

Décision fondamentale 9

Renvoyer l'essentiel des décisions sociales à la négociation en modernisant les règles de représentativité et de financement des organisations syndicales et patronales

↘ *Ministre du Travail*



- ▶ Suite à la loi dite « Larcher » du 31 janvier 2007, le gouvernement a largement fait intervenir les partenaires sociaux dans ses principaux chantiers de 2008 (emploi, formation, syndicalisme, chômage).
- ▶ La loi du 20 août 2008 sur la démocratie sociale a largement modernisé le fonctionnement des syndicats. De nouvelles règles de transparence des comptes ont été introduites, et la représentativité d'un syndicat est désormais reconnue à partir des seuils suivants :
 - 10% des voix au niveau de l'entreprise
 - 8% des voix au niveau de la branche professionnelle
 - 8% des voix au niveau national
- ▶ Cependant, un amendement visant à revoir le mode de représentativité des organisations patronales a été rejeté à l'Assemblée nationale au cours du vote.

Décision fondamentale 10

Se mobiliser pour l'emploi des jeunes et imposer aux entreprises et collectivités publiques de présenter un bilan annuel de leur diversité par âge, sexe et origine

↘ *Ministres de l'Economie, du Travail et de la Fonction publique*



- ▶ Le 22 mai 2008, la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a remis à Nicolas Sarkozy son 3^{ème} rapport annuel sur les discriminations en France.
- ▶ Le 10 juin, la Halde a également rendu publique une étude inédite sur les discriminations en entreprises.

Décision fondamentale 11

Réduire le coût du travail en transférant une partie des cotisations sociales vers la CSG et la TVA

↘ *Ministre de l'Economie*



- ▶ Une Revue Générale des Prélèvements Obligatoires (RGPO) est en cours depuis septembre 2007. Ses 3 objectifs sont les suivants :
 - équité fiscale (plafonnement des niches...)
 - environnement (fiscalité verte...)
 - compétitivité des entreprises (assiette des impôts locaux...)
- ▶ Le transfert des cotisations sociales vers la CSG et la TVA n'a pour le moment pas été évoqué.

Décision fondamentale 12

Offrir aux salariés le libre choix de leur départ à la retraite (une fois acquise la durée minimale de cotisation), supprimer les dispositifs de préretraite ainsi que les obstacles aux cumuls emploi-retraite

↘ *Ministres de l'Economie et du Travail*



- ▶ Le Sénat a adopté le 20 novembre le PLFSS 2009 amendé par l'Assemblée nationale, qui autorise les salariés à travailler jusqu'à 70 ans s'ils le souhaitent. Un employeur ne pourra ainsi plus mettre d'office ses salariés à la retraite avant cet âge. La mesure entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009.
- ▶ Le même texte met fin à toutes les restrictions au cumul emploi-retraite.
- ▶ Un an plus tôt, la loi de financement de la sécurité sociale 2008 avait déjà fortement taxé les dispositifs de préretraite, avec par exemple une contribution des entreprises sur les préretraites passant de 24,15% à 50%.

Décision fondamentale 13

Soutenir les commerçants et les fournisseurs indépendants, restaurer la liberté de prix et d'installation de tous dans la distribution, l'hôtellerie et le cinéma

↳ *Ministre de l'Economie*



- ▶ La loi dite « Chatel » du 3 janvier 2008, afin de lutter contre les marges arrière, a instauré le « triple net » et créé une convention unique pour décrire les accords de coopération entre fournisseurs et distributeurs.
- ▶ Sur les pratiques commerciales, la loi LME a introduit la liberté tarifaire et la négociabilité des conditions générales de vente, tout en mettant en place un système de sanction plus dissuasif pour empêcher les abus de puissance d'achat ou de vente.
- ▶ Sur l'urbanisme commercial, la loi LME du 4 août a assoupli la procédure devant les CDEC (seuil d'éligibilité à la procédure relevé de 300m² à 1000m², remaniement de la composition des CDEC).
- ▶ Le gouvernement a chargé le député Jean-Paul Charié de soumettre pour mi-décembre une proposition de loi achevant la réforme de l'urbanisme commercial, la fin des CDEC étant programmée d'ici 2010.
- ▶ La loi LME a revu les modalités de la TACA (taxe sur le commerce) et du FISAC (fond d'aide) afin de mieux soutenir l'artisanat et le commerce.

Décision fondamentale 14

Ouvrir les professions réglementées à la concurrence, sans nuire à la qualité des services rendus

↳ *Ministre de l'Economie*



- ▶ S'agissant des taxis, Michèle Alliot-Marie a signé le 28 mai un protocole d'accord avec les fédérations professionnelles, qui prévoit d'augmenter le nombre de taxis dans la capitale à 20,000 d'ici 2012 (soit 4,000 de plus environ qu'en 2008), voire de créer une voie dédiée sur le trajet Paris-Roissy CDG.
- ▶ S'agissant des professions du droit, Rachida Dati a annoncé la fusion d'ici 2010 des avoués et des notaires, la fin du caractère irrévocable du nombre d'officines d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et une concurrence accrue chez les huissiers. Nicolas Sarkozy a installé le 30 juin dernier une mission présidée par Jean-Michel Darrois, chargée de réfléchir d'ici la fin de l'année aux moyens de mise en place d'une grande profession du droit.
- ▶ S'agissant des pharmaciens et des coiffeurs, Nicolas Sarkozy et Christine Lagarde ont exclu toute mesure visant à en ouvrir l'accès.

Décision fondamentale 15

Encourager la mobilité géographique (Bourse du logement social) et internationale (politique de visas plus souple pour les étudiants, chercheurs, artistes et travailleurs étrangers)

↳ *Ministre de l'Economie*



- ▶ La loi LME du 4 août a introduit un nouveau type de carte de séjour pour les étrangers contribuant « de façon remarquable au développement économique de la France », valable 10 ans et autorisant les allers-retours multiples.
- ▶ La loi LME revoit également le régime fiscal des impatriés : elle permet par exemple aux étrangers d'opter pour une « prime d'expatriation » correspondant à une exonération de 30% de leur rémunération.
- ▶ Le projet de loi de mobilisation pour le logement, adopté en 1^{ère} lecture par le Sénat le 21 octobre, comporte plusieurs mesures pour inciter les bailleurs sociaux à construire davantage et assurer une libération plus rapide des grands logements sociaux.

Décision fondamentale 16

Considérer la formation de tous les chercheurs d'emploi comme une activité nécessitant rémunération sous forme d'un « contrat d'évolution »

↳ *Ministre du Travail*



- ▶ Le 18 septembre, Nicolas Sarkozy a demandé aux partenaires sociaux de remettre à plat le système d'indemnisation du chômage, à l'occasion de la mise en place du nouveau « Pôle Emploi ».
- ▶ Les conclusions sont attendues pour début 2009.

Décision fondamentale 17

Sécuriser la rupture amiable du contrat de travail

↳ *Ministre du Travail*



- ▶ La loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008, reprenant l'accord du 11 janvier trouvé entre les partenaires sociaux, instaure la rupture à l'amiable avec les modalités suivantes :
 - droit aux allocations chômage
 - possibilité pour les parties d'être conseillées
 - possibilité de se rétracter sous 15 jours
 - indemnités de rupture fixées à 1/5^{ème} de mois par an minimum
 - homologation obligatoire devant les directeurs départementaux du travail
- ▶ Fin octobre, 6,147 ruptures à l'amiable ont été enregistrées.

Décision fondamentale 18

Créer des agences pour les principaux services au public et faire évaluer tout service public (écoles, universités, hôpitaux, administrations) par des organismes indépendants

↳ *Ministres de la Fonction publique, de la Santé, de l'Education et de l'Enseignement supérieur*



- ▶ En l'état actuel, l'IGF a une mission de contrôle des administrations mettant en oeuvre le budget général de l'Etat, l'IGAS a une mission de contrôle des institutions publiques et parapubliques intervenant dans le champ social et la Cour des Comptes a une mission de contrôle de la régularité des comptes publics.
- ▶ Valérie Pécresse a annoncé le 22 octobre 2008 la systématisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants à l'université.

Décision fondamentale 19

Renforcer les régions et les intercommunalités, tout en faisant disparaître en 10 ans les départements

↳ *Premier ministre, Ministre du Budget et de la Fonction publique, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales*



- ▶ Le 26 juin dernier, Nicolas Sarkozy a évoqué le lancement en 2009 d'un « chantier des structures territoriales ».
- ▶ Le 22 octobre, il a officiellement installé un comité de réflexion, présidé par Edouard Balladur, dont la mission sera de faire des propositions pour simplifier l'organisation territoriale de France. Les conclusions sont attendues pour avril. 2 axes de travail sont retenus :
 - La clarification des compétences entre les collectivités
 - La réforme de la fiscalité locale
- ▶ Suite à ses échanges avec la CLCF, la majorité UMP de l'Assemblée nationale a officiellement pris position pour faire siéger les conseillers généraux en collège régional.
- ▶ S'agissant des services déconcentrés, la RGPP a validé plusieurs mesures de mutualisation des moyens des services déconcentrés régionaux et départementaux.

Décision fondamentale 20

Réduire les dépenses publiques, à hauteur de 1% de PIB par an à partir de 2009, soit 20 milliards d'euros de réduction par rapport à la tendance par an pendant 5 ans

↳ *Premier ministre, Ministre du Budget*



- ▶ En avril 2007, la France avait pris l'engagement auprès de ses partenaires européens de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2010.
- ▶ A ce jour, la RGPP a permis d'identifier plus de 300 actions pour moderniser les administrations publiques, avec une économie totale de 7,7 Mds € (à comparer aux 42 nécessaires pour équilibrer les comptes).
- ▶ Le Premier ministre a annoncé le 31 mars vouloir bloquer en volume les dépenses publiques sur les 5 prochaines années.
- ▶ Le projet de loi de programmation des finances publiques 2009-2012, présenté le 26 septembre et adopté le 8 novembre par le Sénat, comporte plusieurs dispositions visant à maîtriser l'évolution des dépenses budgétaires et fiscales, pour un budget « proche de l'équilibre » d'ici 2012.
- ▶ Le 20 octobre, Eric Woerth a déclaré lors de la présentation du PLF 2009 que « dans des circonstances exceptionnelles, la politique budgétaire doit aussi à titre exceptionnel conserver une certaine souplesse ».
- ▶ Le 20 novembre, le ministre du Budget a annoncé un déficit public de l'ordre de 51,4 Mds € pour 2008 (contre 38,4 en 2007) tout en soulignant que le budget du gouvernement « ne cède en rien sur la dépense ».